

**Présents :** Joseph THEBAULT (Maire), Régine LEFEUVRE, Jean-Paul RONSIN, Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Betty GAYVRAMA, Nicolas AUBIN, Sophie RABORY, Adjoint. Annick VIVIEN, Raymond BLOUET, Jean RONSIN, Agnès GODREUIL, Francine RABINIAUX, Chrystel CAULET, Mylène MENARD, Mélynda HASSOUNA, Caroline COPPENS, Nicolas VOLLE, Flavie ANNE, David LE LARGE, Mathieu LEVILLAIN, Fabien GRIGNON.

**EXCUSÉS / PROCURATIONS :** Elisabeth ABADIE à Betty GAYVRAMA, Christine PERTUISEL à Flavie ANNE, Pierre PIRON à Jean-Paul RONSIN, Mathias JOLY.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Régine LEFEUVRE

*À défaut de précision, les délibérations sont votées à l'unanimité*

### **SUPPRESSION d'un POSTE D'ADJOINT**

M. Le Préfet d'Ille et Vilaine a accepté la démission de Sébastien GOUDARD de son mandat d'adjoint au maire, et de conseiller municipal qui est effective depuis le 10 avril. Dans cette situation, le conseil municipal est convoqué dans les 15 jours soit pour maintenir le poste d'adjoint vacant et élire un nouvel adjoint, soit pour supprimer le poste d'adjoint. Le conseil municipal décide de supprimer le poste du huitième adjoint.

### **CREATION DE DEUX POSTES de CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS**

Suite à la suppression du poste de 8ème adjoint, le conseil municipal crée 2 postes de conseillers municipaux délégués. Monsieur le Maire précise qu'il désignera, par arrêtés, Raymond BLOUET conseiller municipal délégué à la transition énergétique et Mathieu LEVILLAIN conseiller municipal délégué aux sport/loisirs.

### **INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS**

Dans le prolongement du point précédent, le conseil municipal modifie les taux des indemnités des adjoints en respectant l'enveloppe indemnitaire globale définie par le Code Général des Collectivités Territoriales, et il fixe celle des conseillers municipaux délégués élus à :

- 28% pour la 1ère adjointe au maire,
- 19,80% ; du 2ème au 7ème adjoint,
- 6% pour les conseillers municipaux délégués.

Ces indemnités de fonctions représentent un montant mensuel de 6330,20€, soit une réduction de 901,85 € par mois.

### **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 08 AVRIL :** arrêté

### **DECISION MODIFICATIVE**

Le conseil municipal a voté les budgets 2024 le 8 avril. Avant de voter le budget général, il a augmenté les taux de la fiscalité locale (Foncier Bâti de 40,67% à 41,67%, Foncier Non Bâti de 45,24% à 46,24% et TH sur logement vacants de 17,71% à 18,14%. Le produit fiscal sera de 2 015 634 € au lieu de 1 967 158 €. Le conseil municipal adopte une première décision modificative au budget général 2024 pour corriger le produit fiscal budgété et rééquilibrer ce budget en conséquence.

### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Le conseil municipal renonce à exercer son DPU sur la cession au 8 rue de Saint-Brieuc, et au 4, allée de l'Aulne.

### **AVIS SUR UNE INSTALLATION CLASSÉE**

Le conseil municipal émet un avis favorable au projet de la SCI CAMAGNON soumis à la consultation publique du 2 au 30 mai. Elle souhaite implanter un bâtiment industriel au sein du parc d'activités du Pays Pourpré. L'installation relève du régime des installations classées au titre des activités :

- de stockage de matières, produits ou substances combustibles dans des entrepôts couverts
- de travail en atelier du bois ou de matériaux combustibles analogues.

### **CONVENTION AVEC PLEUMELEUC : PRESTATION de RESTAURATION**

La commune voisine de Pleumeleuc assure la restauration scolaire en régie. Un de leurs agents étant indisponible pour raison de santé, elle sollicite une entraide visant à leur produire une cinquantaine de repas par jour (2ème semaine des vacances). Le conseil municipal valide une convention de prestation de service au prix de 6,50 € / repas produit.

### **Informations**

- Prochaines élections du 9 juin : demande de disponibilités des élus pour établir le planning des permanences des bureaux de vote
- Ouverture de la mairie. Régine LEFEUVRE informe que l'agent qui devait assurer l'accueil samedi dernier était absent. Depuis la mise en place du service CNI/passeports, la mairie ouvre 2 samedis par mois de 9h30 à 12h00. L'accueil assuré par 2 agents par roulement.
- Organisation du Relais Nature du 26 mai et de Terre de Jeux ; Régine LEFEUVRE fait appel à des élus pour participer à l'organisation logistique de ces manifestations. Betty GAYVRAMA préconise d'installer un panneau à l'entrée de la ville pour annoncer Terre de Jeux.
- Ouverture du bar/guinguette « Flowers » et risque de nuisances
- Mathieu LEVILLAIN évoque les problèmes de visibilité et de sécurité au sur la place de l'Eglise où un car stationne régulièrement
- Agenda des prochaines animations ; apéro-concert « Bédé-estival » organisé l'association « Faut que ça bouge » (nouvelle initiative) le 6 juillet ; même jour que le motocross qui redémarre à la Radois.

Séance levée à 22h05